

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n°2026-04

BUDGET EXECUTE 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix heures, à la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel/visio-conférence, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant participé au vote

Clément BAILLY ; Antoine BALOUZET ; Didier BARJOT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Karine GAUFFRENET ; Sophie GRVEVIC ; Kouider HAFID ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; Florence PICHOL ; Stéphanie LOUAULT ; Sylvie RAMISSE ; Yann PICARD ; Stéphane TURPIN.

Membres n'ayant pas participé au vote :

Pierre BELBENOIT ; Xavier CELLARD DU SORDET ; Brigitte DUTOIT-DESFOSSEZ ; Emmanuel DUBOIS ; Alain GENET ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; François-Xavier NAULOT ; Nicolas PLANTIER ; Frédérique RADE ; Sylvie SIDOU.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	33	22
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
17	12	

ASSEMBLEE GENERALE

29 avril 2026 – Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, en présentiel & en visio-conférence

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDERANT :

- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne, rendu le vendredi 27 mars 2026,
- L'avis favorable de la Commission des Finances, rendu le mardi 7 avril 2026,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2025 et des documents annexes suivants :

- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire Aux Comptes

Le Président Thierry CADEVILLE soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2025 de la CCI de l'Yonne.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 29 avril 2026 à échéance du 5 mai 2025 à 18H00,

VOTE ET APPROUVE le budget exécuté 2025 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre	1 687 421 €
• Total du compte de résultat	12 185 797 €
• Résultat comptable	- 402 912 €
• Capacité d'autofinancement	- 340 467 €
• Résultat budgétaire	- 179 369 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	650 217 €

DECIDE d'affecter le résultat comptable négatif de 402 912 € en report à nouveau

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2025,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 1
-------------------	--------------------	------------------------

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

